

10247/22

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 06 juillet 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 06 juillet 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour l'Italie



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 5 juillet 2022
(OR. en)

10247/22

**SOC 384
EMPL 261
SAN 384**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour l'Italie

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour l'Italie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail¹, et notamment son article 3,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de sa décision du 24 février 2022¹, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période allant du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2025.
- (2) Le gouvernement italien a présenté de nouvelles candidatures pour plusieurs sièges à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision du Conseil du 24 février 2022 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail (JO C 92 du 25.2.2022, p. 1).

Article premier

Sont nommés membres titulaires et membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période expirant le 28 février 2025:

I. REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

État membre	Membres titulaires	Membres suppléants
Italie	M. Antonio VALENTI	M ^{me} Laura TOMASSINI

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

État membre	Membres titulaires	Membres suppléants
Italie	M. Fabio DURANTE	M ^{me} Cinzia FRASCHERI M ^{me} Susanna COSTA

III. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

État membre	Membres titulaires	Membres suppléants
Italie	M ^{me} Fabiola LEUZZI	M. Fabrizio MONACO M. Pier Paolo MASCIOCCHI

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres titulaires et des membres suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ...,

Par le Conseil

Le président / La présidente
